

Émission : 15-03-2020

Mise à jour : 07-04-2022

## Directive ministérielle DGPPFC-042.REV2

Catégorie(s) :  
✓ Milieu carcéral  
✓ Admission  
✓ Équipements de protection individuels  
✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL-  
« ALGORITHME DÉCISIONNEL –  
ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES »

Mise à jour de la directive  
DGPPFC-042.REV1 émise le  
5 janvier 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
--------------	--



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.</li><li>- Ministère de la Sécurité publique / Direction générale des services correctionnels / Tous les établissements de détentions provinciaux.</li></ul>
-----------------	---

### Directive

Objet :	<p>Transmission de la mise à jour de la directive « Algorithme décisionnel – Admission des personnes incarcérées » une directive applicable lors de toute admission / réadmission / transfert en milieu carcéral provincial.</p> <p>Cette mise à jour vise principalement à apporter certaines précisions concernant les critères d'exposition, l'utilisation systématique des tests de dépistage, les différents types d'isolement requis ainsi que la trajectoire lors de l'admission / réadmission/transfert en milieu carcéral.</p> <p>Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.</p>
Mesures à implanter :	<p>Les mesures à déployer (fichiers joints):</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées</li><li>➤ Annexe 1 – Outil décisionnel infirmier COVID-19 milieu carcéral</li></ul>

### Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec la Direction générale des Services correctionnel (DGSC) du ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (Responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Algorithme décisionnel - admission des personnes incarcérées</li><li>✓ Annexe 1- Outil décisionnel infirmier COVID-19 milieu carcéral</li></ul>

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

Original signé par  
La sous-ministre adjointe  
Dominique Breton

Lu et approuvé par  
La sous-ministre  
Dominique Savoie